

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Abidjan, le

02 AVR. 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° 747 /MEMFPMA/DGFP/DC-oh

A

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Ressources Humaines des Ministères
et Institutions**

ABIDJAN

Objet : liste des contractuels issus de votre Ministère
et Institution bénéficiaires d'une attestation de travail

Dans le cadre des concours administratifs organisés par le Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, il est ouvert, au titre de l'année 2025, sur étude de dossiers, des concours de recrutement exceptionnels d'intégration à la Fonction Publique à l'intention des agents journaliers (ex-déflatés), des agents contractuels des Ministères et Institutions, des agents contractuels du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

A cet effet, les inscriptions sont reçues en ligne via la plateforme unifiée de gestion des concours administratifs, sur le site internet Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, depuis le vendredi 28 février et s'achèveront le vendredi 11 avril 2025.

Dans un souci de crédibilité et de transparence, la Direction des Concours procède à la validation des candidatures enregistrées auxdits concours par un examen minutieux des pièces constitutives versées au dossier, notamment **les attestations de travail**.

Aussi, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la liste des contractuels issus de votre Ministère et Institution bénéficiaires d'une attestation de travail délivrée par vos soins.

Cette liste doit être présentée au format excel et comporter les libellés ci-après : numéro d'ordre, nom et prénoms, service et date de prise de service.

Compte tenu des impératifs liés à cette requête, je vous saurais gré des dispositions utiles qu'il vous plaira de prendre, en vue d'un traitement diligent, et ce au plus tard le **vendredi 30 mai 2025**.



SORO Gninagafol